



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 13 mai 2024 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les demandes de dérogations mineures pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures décrites ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

ADRESSE CIVIQUE : 585, avenue Sainte-Marie – Matricule : 4724-02-6669;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 4 409 294 et 4 409 296 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à structure isolée (garage) pour un usage résidentiel unifamilial localisée dans la cour avant, laquelle localisation n'est pas autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 6.1 :

- Localisation d'un bâtiment accessoire autorisée : cours latérales et arrière
- Localisation d'un bâtiment accessoire demandée : cour avant

Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à structure isolée (garage) pour un usage résidentiel unifamilial localisée dans la cour avant, laquelle construction ne respectera pas la marge de recul avant minimale autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 pour la zone R19 :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 2,0 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 1,2 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 24^e jour du mois d'avril 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière